



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

coopération économique

Question écrite n° 84462

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur le projet Ohada des télécoms. L'Afrique subsaharienne souffre d'une fracture numérique, et d'un retard très important dans ce domaine, qui freine considérablement le développement économique. Dans cette perspective, le projet Ohada des télécommunications vise à mettre en place une réglementation unique des télécommunications en Afrique subsaharienne, en commençant par les pays majoritairement francophones de l'espace de droit des affaires unifié Ohada. Destiné à accélérer ce désenclavement numérique en Afrique, ce projet n'a pas encore pu être mis en oeuvre à ce jour malgré les déclarations de principe qui ont été faites en sa faveur. Aussi, elle lui demande quelles sont les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre en vue de faciliter la concrétisation de ce projet.

Texte de la réponse

En matière de réduction de la fracture numérique, l'action de la France s'inscrit aujourd'hui, d'une part, dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement (objectif 8 : construire un partenariat mondial pour le développement), d'autre part, dans le cadre du plan d'action de Genève et de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, adoptés respectivement par la communauté internationale en décembre 2003 et en novembre 2005 dans le cadre du sommet mondial sur la société de l'information. La France s'attache ainsi à appuyer les stratégies de réformes des cadres juridiques et réglementaires, par l'organisation de rencontres et de dialogues entre les utilisateurs, le secteur privé, les régulateurs et les ministères des télécommunications, en partenariat avec la Francophonie, la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies et le Canada. La France appuie également les processus de rédaction des nouvelles législations en mettant des experts de haut niveau à disposition de nos partenaires, comme actuellement au Sénégal sur la loi Informatique et Libertés. Elle soutient également l'initiative prise par l'Union internationale des télécommunications et la Commission européenne destinée à harmoniser les politiques régissant le marché des technologies de l'information et de la communication (TIC) en Afrique subsaharienne. Le projet cité d'Ohada des Télécoms, retient bien entendu l'attention du ministère délégué à la coopération, au développement et à la francophonie, dans la mesure où il s'inscrit dans ce cadre. Les services du ministère sont en contact avec les porteurs du projet ainsi qu'avec la coopération suisse et l'Union internationale des télécommunications afin d'envisager les voies et moyens d'une coordination optimale des diverses initiatives et d'un appui adéquat de la France dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84462

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 830

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3044